

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, la mairesse Johanne Lavoie dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2023.

1. Rapport financier au 31 décembre 2023

La municipalité a terminé l'année 2023 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 88 512 \$ qui se détaille avec des revenus de 3 797 612 \$, des dépenses de 4 079 509 \$ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 370 409 \$. Une gestion serrée des finances publiques est effectuée par l'équipe municipale.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 144 338 \$ et des excédents accumulés affectés dédiés à la valorisation du cœur du village de 95 129 \$, au stationnement de la maison du citoyen de 60 905 \$, à l'aménagement de la piste de vélo de montagne de 8 000 \$ et 43 000 \$ affectés au budget 2024 afin de diminuer le taux de taxation.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2023 s'élève à 10 382 200 \$, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 4 247 293 \$, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 6 134 907 \$.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2023 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « MNP S.E.N.C.R.L. ». L'auditeur indépendant a émis une opinion avec réserve puisque la municipalité n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. À l'exception de cette réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2023; ce taux étant de 1,4344 / 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 0,048 \$ comparativement à l'année 2022, démontrant les efforts effectués afin de maintenir le taux de taxation le plus bas possible. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2023 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Investissements en immobilisations 2023

En 2023, la municipalité a réalisé plusieurs projets d'investissements en immobilisations pour un total de 2 682 413 \$, le tout dans un contexte d'inflation. Sur cette somme, la municipalité a obtenu 1 875 317 \$ de subventions.

Parmi les projets réalisés en 2023, voici les plus importants :

- Remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute municipale	2 159 547 \$
- Rechargement du chemin Carreau-Gervais	234 579 \$
- Achat de membranes pour l'usine de filtration en eau potable	100 918 \$
- Aménagement d'un terrain de pickleball et d'un terrain de pétanque	62 666 \$

La municipalité travaille un projet de construction d'un édifice regroupant le garage municipal et la caserne de pompiers ainsi que l'aménagement d'un parc de planches à roulettes.

4. Conclusion

Plusieurs défis nous attendent au cours des prochaines années et le conseil municipal travaille d'arrache-pied pour maintenir le taux de taxation le plus bas possible et à améliorer la qualité de vie des citoyens par des services et infrastructures de qualité. Je tiens à souligner l'implication du conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité et des bénévoles qui s'impliquent pour dynamiser notre milieu.

Finalement, une copie de ce rapport sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 3 juin 2024


Johanne Lavoie, mairesse